



POSTULAT

Auteur Alexandre Cipolla, UDC, et Damien Raboud (suppl.), UDC
Objet CGN: où sont les produits valaisans?
Date 13.11.2018
Numéro 5.0377

Lors d'une récente nautique sur l'un des bateaux de la CGN sur le Haut-lac, des concitoyens valaisans ont été surpris par l'absence de produits valaisans sur la carte proposée par les prestataires de restauration à bord. Alors que l'Etat du valais, par ses contribuables, subventionne la «Compagnie générale de navigation» (CGN) sur le Léman, il serait bienvenu que, pour le moins, des produits issus de son patrimoine culinaire et viticole se retrouvent dans ses restaurants.

Conclusion

Il est demandé que le Conseil d'Etat soutienne les producteurs valaisans en intervenant auprès de ladite société afin qu'elle propose dans ses différents restaurants des produits valaisans.